Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D21DSJVAP_DE25-DE

Direction Sport, Jeunesse, Vie Associative et Participative - LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT 2026/2030

Rapporteuse : Emilie MASSON

La Ville de Fougères et le Valdocco sont engagés depuis 1994 dans un partenariat en faveur de la jeunesse.

Ce partenariat consiste à partager des objectifs et à mettre en place des actions d'accueil, de prévention, de loisirs, d'insertion et de citoyenneté envers la jeunesse fougeraise, en lien avec d'autres acteurs.

Il se traduit par une convention et la ville soutient financièrement le projet général de l'Association. L'actuelle convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il est proposé une nouvelle convention de cinq ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Dans ce cadre, l'association du Valdocco est accompagnée chaque année à travers la prise en charge de postes répartis ainsi :

Poste	***Groupe***	***indice***	***Temps de travail***
Coordinateur	G	375	1 équivalent temps complet
Animateur d'activité	C	280	1 équivalent temps complet
Animateur d'activité	C	280	1 équivalent temps complet
secrétaire comptable			Montant plafonné à 4 000 €
agent d'entretien ménager			Montant plafonné à 4 000 €

D'autre part, la ville met à disposition de l'association un nouvel espace, inauguré en juillet 2024, de 430 m^2. Dans cette nouvelle convention, le loyer sera valorisé (équivalent du loyer annuel, calculé en référence à la catégorie d'usage des locaux) dans la comptabilité de la structure.

La Ville de Fougères reconnait l'association le Valdocco comme un partenaire important des actions en faveur des jeunes fougerais. Cet accompagnement permet chaque année à plus de 600 jeunes du territoire (de 12 à 25 ans) d'être accueillis, de découvrir et pratiquer différents activités sportives, culturelles et artistiques, de partir en vacances ou encore d'être accompagnés dans leur parcours scolaire.

La nouvelle convention est jointe en annexe de la note.

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse et vie étudiante réunie le 25 novembre 2025, il est proposé :

- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de financement du Valdocco pour le période 2026-2030 ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D21DSJVAP_DE25-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Document n°44869

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères



Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER

Le 2025-12-12T11:33:30+01:00